



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

## COMMUNIQUE N°012 /FECAFOOT/CE/PDT/2025

### **PORTANT OUVERTURE DE DEPOT DES CANDIDATURES AUX POSTES DE PRESIDENT, VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES LIGUES REGIONALES DE FOOTBALL ET DES DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FECAFOOT.**

La Commission Electorale porte à la connaissance les personnes intéressées que les candidatures aux postes de Président, Vice-Présidents et Membres des Conseils d'Administration des Ligues Régionales de Football et des Délégués à l'Assemblées Générales de la FECAFOOT seront reçues à compter de la date publication du présent communiqué.

#### **I- CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE**

- Tout candidat aux postes de Président, Vice-Présidents et Membres des Conseils d'Administration de la Ligue Régionale de football et des Délégués à l'Assemblée Générale de la FECAFOOT doit remplir les conditions d'éligibilité ci-après :
  - a- *Être citoyen camerounais jouissant de ses droits civiques ;*
  - b- *Être âgé de 21 ans au moins et 70 ans au plus ;*
  - c- *N'avoir pas été condamné à une peine définitive privative de liberté assortie d'un titre de détention ;*
  - d- *Ne pas avoir été condamné dans les cinq (05) ans qui précèdent l'Assemblée Elective à une sanction de suspension de deux (02) ans minimum relative à des faits disciplinaires et/ou de violation de l'éthique sportive par un organe juridictionnel ;*
  - e- *Avoir joué un rôle actif dans le football en qualité de promoteur d'une équipe ou d'une école de football, joueur ou ancien joueur, officiel de ligue, entraîneur, arbitre, médecin sportif, officiel d'un club de football, journaliste sportif.*

#### **II- CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature aux postes de Président, Vice-Présidents et Membres des Conseils d'Administration des Ligues Régionales et des Délégués à l'Assemblée Générale de la FECAFOOT comprend :

- *Une (01) déclaration de candidature sur le modèle fourni par la FECAFOOT, signée personnellement par le candidat ; Ce modèle de déclaration est disponible sur le site internet de la FECAFOOT et peut être téléchargé ou obtenu auprès du Secrétariat Général de la Ligue Régionale ;*
- *Un (01) engagement sur l'honneur pour les candidats sujets à incompatibilité avec les fonctions de président de la Ligue ;*

- Un (01) extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois (03) mois ;
- Cinq (05) lettres de parrainage des Délégués à l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale pour les postes de Président, 1<sup>er</sup> vice-Président, 2<sup>e</sup> vice-Président et des Membres du Conseil d'Administration ;
- Pour les Délégués, être Membre de l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale concernée ;
- Un (01) certificat de nationalité ;
- Un (01) curriculum vitae sportif reprenant les adresses utiles du candidat (téléphone, adresse email) ;

*Ce curriculum vitae devra présenter le rôle actif joué par le candidat dans le football (promoteur d'une équipe ou d'une école de football, joueur ou ancien joueur, officiel de Ligue, entraîneur, arbitre, médecin sportif, officiel d'un club de football, journaliste sportif).*

*Pour le poste de Président, le candidat doit avoir joué ledit rôle durant les (04) quatre années ayant précédé le dépôt de sa candidature ;*

- Une (01) copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- Un (01) questionnaire d'intégrité sur le modèle émis par la FECAFOOT renseigné et dûment signé par les candidats aux postes de Présidents, vice-Présidents et membres du Conseil d'Administration.

Les candidatures à chacune de ces fonctions seront déposées au Secrétariat Général de la FECAFOOT ou envoyées à la Commission Electorale via l'adresse [commissionelectorale8@gmail.com](mailto:commissionelectorale8@gmail.com) ou au service courrier de la FECAFOOT contre décharge au plus tard le **jeudi 02 octobre 2025 à 18 heures.**

Les dossiers, en deux (02) exemplaires (l'original et une copie), seront reçus contre délivrance d'un récépissé récapitulant toutes les pièces déposées. Les candidats disposeront d'un délai de deux **(02) jours**, pour compléter le dossier ou y remplacer une ou des pièces non conformes.

Fait à Yaoundé le **29 SEPT 2025**

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE**

